



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LOI D'URGENCE POUR LA PROTECTION ET LA SOUVERAINETÉ AGRICOLES : LES SÉNATEURS CHOISISSENT LE RETOUR DU BON SENS PAYSAN, DE LA PRODUCTION ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

**Dans un contexte économique, climatique et géopolitique d'une gravité exceptionnelle pour les producteurs français de grandes cultures, l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT saluent l'adoption par le Sénat du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles.**

**Paris le 3 juillet 2026** – « *Nous exprimons notre reconnaissance aux sénatrices et sénateurs, au premier rang desquels, les rapporteurs Duplomb, Cuypers et Menonville, pour leur ambition et détermination à améliorer et défendre un texte attendu par les agriculteurs depuis des mois. En reconnaissant pleinement l'acte de production, le Sénat adresse un signal fort et profondément moderne : il ne peut y avoir de sécurité alimentaire sans agriculteurs capables de produire, d'investir et d'innover* » déclarent les présidents des associations spécialisées (AS) des producteurs de grandes cultures.

Pour l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT, **les avancées obtenues sur les moyens de production, la simplification et la compétitivité répondent enfin aux réalités vécues sur le terrain par les agriculteurs pour conduire et protéger leurs cultures.** Elles illustrent également que l'adaptation au changement climatique ne peut plus rester un principe. **Cette nécessaire adaptation suppose de donner aux agriculteurs les moyens de stocker plus et de mieux gérer la ressource en eau afin de sécuriser les récoltes, préserver les productions françaises et renforcer notre souveraineté alimentaire.**

A l'inverse des polémiques stériles qui ont tenté de réduire le texte à une caricature binaire, les débats ont permis un retour au bon sens : protection de l'environnement et production agricole restent indissociables. Les agriculteurs français sont des entrepreneurs du vivant en première ligne pour protéger la biodiversité et les ressources naturelles. Nier cette évidence, c'est ouvrir les portes à des importations exemptées des règles qui sont pourtant exigées et imposées aux agriculteurs français. La loi d'urgence n'est pas un passe-droit « productiviste » mais bien un cadre plus juste et protecteur de l'acte de production face aux distorsions de concurrence.

Le texte adopté par le Sénat apporte des réponses concrètes aux attentes exprimées avec constance par les agriculteurs depuis plusieurs décennies. **Il constitue une base solide pour redonner des perspectives à nos exploitations.**

À l'approche de la commission mixte paritaire, les AS appellent les parlementaires à confirmer ces avancées et invitent le Gouvernement à entendre le message clair adressé par le Parlement : la France ne retrouvera sa souveraineté alimentaire qu'en redonnant durablement à ses agriculteurs les moyens de produire et vivre dignement de leur métier.

---

## CONTACTS PRESSE :

### AGPB :

Helene MILESI - [helene.milesi@comfluence.fr](mailto:helene.milesi@comfluence.fr) - 06 71 73 92 06

Quentin Valançon – [quentin.valancon@comfluence.fr](mailto:quentin.valancon@comfluence.fr) - 06 73 18 20 56

**AGPM :** Guillaume LE HOAN - [guillaume.le-hoan@agpm.com](mailto:guillaume.le-hoan@agpm.com) - 06 16 04 42 30

**CGB :** Carine MEIER - [cmeier@cgb-france.fr](mailto:cmeier@cgb-france.fr) - 06 27 05 23 80

**FOP :** Thibaut LEDERMANN - [t.ledermann@fopoleopro.com](mailto:t.ledermann@fopoleopro.com) - 06 50 69 20 08

**UNPT :** Renan MORGAT – [r.morgat@unpt.fr](mailto:r.morgat@unpt.fr) - 01 44 69 42 47

---

## À PROPOS DE :



**L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales)** est une association spécialisée adhérente à la FNSEA qui agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB rassemble les céréaliers de France qui ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)



**L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs)** est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. [www.maizeurop.com/structure/agpm](http://www.maizeurop.com/structure/agpm)



**La CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves)** est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. [www.cgb-france.fr/](http://www.cgb-france.fr/)



**La FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux)** est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de près de 120 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production. [www.fopoleopro.com](http://www.fopoleopro.com)



**L'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre)** est une association spécialisée de la FNSEA qui représente et fédère les 17 000 producteurs de pommes de terre présents en France, sur l'ensemble des débouchés de la filière (frais, industrie, féculé). Elle est affiliée au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). [www.unpt.fr](http://www.unpt.fr)

---